

droit et liberté

mensuel du mouvement
contre le racisme et pour
l'amitié entre les peuples



N° 430 - Juillet-Août 1984

ISSN 0012-6411

Le MRAP en deuil

Chil KOZLOWSKI

n'est plus

(Lire l'article page 9.)

FACE A LA POUSSEE DE L'EXTRÊME-DROITE

L'heure est à la mobilisation

Le 18 juin, après l'annonce des résultats des élections européennes, le MRAP a rendu public le communiqué suivant :

L'IMPORTANTE poussée du Front National aux élections européennes confirme les inquiétudes et les avertissements exprimés dans la dernière période par le MRAP.

Lourde est la responsabilité de ceux qui, à des fins politiques, ont banalisé les thèmes xénophobes de l'extrême-droite, soit en les prenant à leur propre compte, soit en s'alliant avec elle, lui offrant ainsi une caution d'honorabilité, masquant le danger raciste et annihilant la vigilance des électeurs qui l'on suivie.

Lourde est la responsabilité de ceux qui ont permis à M. Le Pen d'occuper les médias sans permettre que soit démontrée en contrepartie la fausseté de ses affirmations démagogiques sur l'immigration, souvent contraires à la Loi. Le MRAP intervenait, pour la seconde fois, il y a quelques jours, auprès de la Haute Autorité de la communication audiovisuelle pour protester contre une conception aussi partielle de l'information.

Beaucoup devraient constater aujourd'hui qu'ils se sont conduits en apprentis-sorciers.

Plus que jamais, la lutte contre le racisme est une nécessité.

Il est urgent à la fois pour les pouvoirs publics et tous les citoyens de résoudre les graves problèmes sur lesquels se greffe l'agitation xénophobe. Le MRAP appelle les démocrates à se mobiliser pour développer dans le pays une réflexion approfondie, un mouvement réaliste et généreux susceptibles de faire renaître entre Français et immigrés un climat de compréhension plus conforme aux traditions et aux intérêts nationaux.

(Voir pages 10 et 11)

Assemblée générale Convocation

L'Assemblée générale statutaire du MRAP, qui doit avoir lieu chaque année dans l'intervalle des congrès, est fixée aux samedi 6 et dimanche 7 octobre 1984.

Tous les adhérents du MRAP peuvent y participer.

L'ordre du jour proposé est le suivant :

1. Les données actuelles de la lutte contre le racisme :
 - le racisme, le MRAP et l'opinion publique ;
 - les menées de l'extrême-droite et de la « nouvelle droite » ;
 - les Assises locales et départementales « Vivre ensemble avec nos différences ».
2. Le renforcement du MRAP :
 - rapport financier ;
 - comment multiplier le nombre des adhérents en 1985 ?
 - comment accroître le rayonnement de « Différences » ?
 - la mise en place des fédérations ;
 - préparation du prochain congrès (1985).
3. Election complémentaire au Bureau national (remplacement des membres manquants).

Immigration

Les droits civiques

Le Bureau national du MRAP, à sa réunion du 2 juin, a discuté des droits civiques des immigrés, sur la base d'un document élaboré à cet effet par un groupe de réflexion. L'une des décisions prises a été de publier dans *Droit et Liberté* ce document, pour permettre aux adhérents du Mouvement d'être en possession de tous les éléments d'information sur ce problème.

LES immigrés constituent une population hétérogène, notamment en ce qui concerne leur situation juridique. Il ne faudrait pas les confondre avec les « migrants » et ils ne sont pas tous des étrangers (1).

La grande majorité d'entre eux a, pendant longtemps, été privée de droits. Leurs propres luttes et le soutien actif des associations de solidarité, des organisations syndicales et des forces démocratiques ont abouti à ce qu'il leur soit reconnu, progressivement, des **droits sociaux et syndicaux** à peu près équivalents à ceux des nationaux.

En revanche, ils ne jouissaient d'aucun **droit politique** jusqu'à l'arrivée de la gauche au pouvoir : ils ne disposaient de droits d'association et d'expression que sous le contrôle étroit du ministère de l'Intérieur. Le précédent gouvernement avait bien approuvé, en 1974, le « programme » du Conseil de l'Europe qui proposait d'accorder aux migrants « **au plus tard en 1980** » (!) une participation complète aux élections locales, sous réserve d'un temps de résidence préalable, mais cette déclaration est restée lettre morte.

La droite au pouvoir n'a rien fait pour accorder des droits politiques aux immigrés. C'était probablement en partie pour des raisons qu'on pourrait appeler « de classe » (les immigrés sont en majorité des ouvriers), mais surtout pour des raisons idéologiques qui, bien que plus affirmées par la droite, sont souvent partagées par une partie de la gauche (2).

C'est pour cette raison que la gauche s'est montrée perplexe et divisée sur la question des droits politiques des immigrés. Le P.S. a inscrit à son programme électoral de 1981 la reconnaissance du droit d'association et du droit de vote des immigrés aux municipales ; le P.C. a pris position contre le droit de vote des étrangers dans le but de favoriser le maintien de leurs droits politiques dans leur

pays d'origine ; les organisations d'extrême gauche ont soutenu par principe une égalité totale des droits des immigrés, tout en ayant parfois une attitude négative à l'égard des institutions électorales.

Depuis mai 81, plusieurs organisations d'immigrés et associations de solidarité, ainsi que le PSU, ont relancé la revendication du droit de vote ; certains collectifs de jeunes se sont engagés dans cette direction.

Le gouvernement, quant à lui, est apparu hésitant et divisé sur cette question et a finalement affirmé qu'il était inopportun de la soulever dans la conjoncture actuelle.

La question est à la fois complexe et délicate mais elle ne peut être esquivée.

Le MRAP devrait adopter une attitude responsable et pédagogique : il ne s'agit pas de débattre dans l'abstrait, comme doivent le faire des juristes, du « **droit des immigrés à participer aux décisions qui les concernent** » (3) mais d'envisager comment, dans un contexte historique donné, faire évoluer les mentalités des populations concernées, pour qu'elles trouvent non seulement les moyens de cohabiter dans une même cité, mais aussi de découvrir qu'elles constituent **ensemble une société** pluri-ethnique et pluri-culturelle et de mettre en place, ensemble, un dispositif institutionnel permettant aux immigrés d'exercer à part entière leurs droits civiques.

Il s'agit donc moins, dans l'état actuel des choses, pour le MRAP, de « prendre position » sur une question à propos de laquelle certains le poussent à se situer, que d'engager en son sein et à l'extérieur une réflexion, un **débat clair**. Il ne s'agit pas de conclure prématurément, encore moins de se diviser, mais de **bien poser les problèmes**, de bien mesurer les conséquences et les implications des attitudes adoptées et des solutions envisagées, d'avancer sans

passion et sans hâte excessive afin d'éviter des « effets de boomerang » contraires aux buts poursuivis.

Préalables pour un débat

Avant d'envisager les réponses aux questions soulevées, il faut écarter un certain nombre de malentendus, provenant souvent d'une mauvaise information, voire d'une désinformation.

Inutile d'essayer d'engager un débat fructueux si on n'a pas pris la précaution de définir clairement ce dont on parle et d'écarter les confusions de vocabulaire !

Il faut donc armer ceux qui auront l'initiative et/ou la responsabilité de mener les débats en leur fournissant une **information exacte** et compréhensive.

Sur les populations en cause (approche statistique et juridique) :

— combien de personnes (origines, nationalités, sexes, âges, durée de présence en France, etc.),

— quels sont leurs statuts et droits actuels.

Sur le **sens** que l'on entend donner aux **termes** et aux **expressions** que l'on emploiera au cours du débat (dans certains cas, il s'agira d'un rappel précis : pour des termes dont le sens n'est pas contesté, mais qui peuvent être employés à mauvais escient ; dans d'autres cas, il s'agira d'une définition discutable mais dont on conviendra pour permettre la clarté du débat).

Sur la nature des **deux dimensions du débat** qui portera nécessairement à la fois sur un problème de droits des personnes (exprimés en termes individuels) et de droits politiques (exprimés en termes collectifs).

Au cœur du débat, à la clé de sa résolution et en **tête de la réflexion**, il faudra **rappeler les principes fondamentaux sur laquelle est fondée une société démocratique**. Il serait vain d'essayer de mener une réflexion si l'on perdait de vue cet axe. Il est vrai que des sociétés inégalitaires, méprisant les droits humains de certaines catégories sociales ou... des femmes, existent et sont possibles ! Mais, ici, il n'y a pas de compromis ou de tentatives « pluralistes » possibles. Il s'agit d'un choix historique auquel nous entendons rester fidèles.

Ce rappel n'est pas inutile. En effet, « l'effet pervers » du pluralisme et de la tolérance peut être d'entraîner une attitude de scepticisme à l'égard des grands principes de la démocratie et des droits humains, à l'égard de l'idée même de progrès de la civilisation. Nous voulons ouvrir notre société et notre culture aux apports de ceux qui ont contribué et contribueront à l'enrichir, démographiquement, économiquement et culturellement ; mais nous ne voulons pas, ni la renier, ni la laisser se désagréger. C'est parce que nous sommes attachés aux valeurs démocratiques et au progrès social

que nous voulons construire avec eux une société « plurielle » respectant pleinement les droits de tous ceux qui y résident.

Cette re-expression des principes qui sont communs à tous ceux qui militent au MRAP, quelles que soient par ailleurs leurs différences, est nécessaire pour écarter deux dangers qui nous menacent, dans le déroulement d'un débat sur les droits civils des immigrés :

— rester désarmés devant les arguments et les échos d'une idéologie nationaliste qui se font entendre et éveillent des sympathies bien au-delà de ce qu'on appelle la droite : on ne combat pas une telle idéologie en se plaçant sur son terrain mais en donnant un **contenu** à ce qui fait, à nos yeux et aux yeux du monde, la valeur de la civilisation française : un idéal démocratique, le respect des droits humains, le progrès social.

— se révéler incapables de rassembler dans une **nouvelle unité** (une « unité plurielle » !) ceux qu'on appelle à construire ensemble une société qui continue, en la faisant progresser, l'œuvre des bâtisseurs de la démocratie.

Éléments pour un débat

Différentes réponses ont été apportées à la question des droits civils des étrangers. Il faut examiner et approfondir, pour chacune, les arguments favorables et les objections.

Affirmation

Les étrangers n'ont pas dans le pays où ils ont émigré les mêmes droits (ni les mêmes devoirs) que les nationaux. Ils n'ont que les droits que l'État qui les invite, ou les accepte, veut leur octroyer.

S'ils veulent vivre durablement dans ce pays, ils n'ont qu'à en adopter la nationalité. Il n'y a donc pas de problème des droits civils des étrangers. Le problème se limite à celui des conditions de la **naturalisation**.

Objections

Il y a des droits humains fondamentaux qui doivent être reconnus aux hommes et aux femmes, quels que soient les pays dont ils sont originaires et quels que soient les pays où ils ont décidé de vivre. L'État qui les accueille ne peut donc pas arbitrairement décider des droits qu'il leur octroie. Il est lui-même soumis à des conventions internationales.

Les immigrés qui ont décidé de s'installer durablement dans un pays n'en ont pas moins conservé des « racines », une partie de leur famille dans leur pays d'origine. L'alternative qu'on leur propose : demander leur « naturalisation », en quelque sorte changer de « nature » — est inhumaine et peut apparaître comme un reniement (surtout quand on est originaire d'une nation qui a dans le passé été colonisée).

Affirmation

Les étrangers n'ont pas à participer aux décisions concernant une communauté nationale dont ils ne font pas partie et n'ont donc pas à voter pour les élections générales.

En revanche, ils ont le droit de participer aux décisions qui les concernent directement et ils doivent donc avoir le **droit d'être électeurs et éligibles aux élections locales**.

Objections

La Constitution française réserve le droit de vote, expression de la souveraineté nationale, aux seuls nationaux (confondant ainsi citoyenneté et nationalité). De plus, toute élection, aux échelons local ou national, participe à cette expression de la souveraineté nationale (par exemple en votant pour les municipales ou les cantonales, on désigne les grands électeurs qui votent aux sénatoriales — forme du suffrage indirect). Dans ces conditions, l'octroi du droit de vote aux immigrés (étrangers) suppose une révision préalable de la Constitution.

Pour mémoire, une révision constitutionnelle peut être opérée selon deux procédures. Après un vote identique de l'Assemblée nationale et du Sénat sur le projet ou la proposition de révision, celle-ci est soumise :

- soit à un référendum,
- soit au Parlement réuni en Congrès (Assemblée nationale + Sénat) qui doit l'approuver à la majorité des trois-cinquièmes des suffrages exprimés.

À l'heure actuelle, les conditions politiques d'une telle révision ne semblent pas réunies.

Les immigrés n'ont pas envie d'être un enjeu dans les conflits qui divisent les Français.

Il n'est pas exact en France que les décisions concernant les immigrés relèvent plus des autorités locales que nationales. C'est souvent le contraire, et les décisions les plus importantes pour eux sont le plus souvent du ressort du Parlement ou du gouvernement.

Affirmation

Les immigrés ont, par leur travail, leurs cotisations sociales et leurs impôts, participé aux charges collectives de la nation ; ils ont donc acquis le droit de participer aux décisions, sans discrimination ni réserve, avec le **droit de vote à toutes les élections**. C'est à eux qu'il appartient de décider s'ils veulent user de ce droit ou s'abstenir.

Objections

La Constitution (voir ci-dessus). Une telle proposition risque de heurter de front une partie importante de l'opinion (y compris une fraction de l'électorat de gauche) et on peut se demander si elle ne se retourne-

rait pas contre les populations dont on cherche à faire respecter les droits.

Affirmation

Les immigrés n'ont pas envie d'être un enjeu, ni un force d'appoint dans les conflits qui divisent les Français.

Plutôt qu'un droit de vote aux élections municipales et générales, certains d'entre eux souhaitent voir mises en place des **institutions spécifiques** ayant pouvoir de régler leurs problèmes.

Objections

Un tel système risque de créer des conflits de pouvoir entre les institutions spécifiques en question et les institutions générales, et il y a grand risque que les premières ne puissent disposer en fin de compte que de droits consultatifs sans pouvoir réel.

Il y a par ailleurs toujours un grand danger à s'engager dans la voie d'un système institutionnel ségréatif.

Affirmation

Les immigrés, qu'il ne faut pas confondre avec les étrangers (voir note 1), ont une double identité : ni complètement étrangers, ni complètement français, participant à la fois à la culture et à la vie sociale française, et à la culture et à la vie sociale de leur pays d'origine.

Il faut leur accorder un statut juridique qui reconnaisse cette double réalité, c'est-à-dire leur reconnaître le **droit à une double nationalité**, et pour cela engager des négociations avec les États dont ils sont les ressortissants.

En s'engageant dans cette voie, on aboutirait à un système juridique accordant aux étrangers immigrés des droits civils correspondant à l'évo-

lution de leur situation, sans qu'il soit besoin de modifier la Constitution.

— Dans un premier temps (par exemple, les trois premières années) : « étrangers » ayant récemment émigré en France et ne se trouvant pas en mesure d'assumer des droits civils dans un pays qu'ils ne connaissent pas encore ; le droit d'association serait le canal normal par lequel serait assurée leur expression politique en même temps que l'apprentissage de leur insertion.

— Dans un second temps (par exemple à partir du moment où ils auraient eu droit à une carte de « résident »), « immigrés » durablement installés en France, ils pourraient acquérir la nationalité française sans renier leur nationalité d'origine (auraient les droits des Français en France et leurs droits de nationaux dans leur pays).

— Dans un troisième temps, leurs enfants nés en France resteraient

français, « sauf renonciation à la majorité » comme c'est actuellement le cas.

Objections

Une telle orientation, pour séduisante qu'elle soit sur le plan des principes, demande qu'on surmonte deux types d'obstacles.

La reconnaissance de la double nationalité doit nécessairement passer par des accords bilatéraux. Ce sera long et difficile. Du moins la France ne porterait pas la responsabilité d'une situation qui prive les immigrés de droits civiques.

Par ailleurs, la double nationalité entraînera inévitablement des conflits de droit au niveau des droits personnels. Il y aura du pain sur la planche en vue d'élaborer les principes de résolution de ces conflits.

Affirmation

La question des droits civiques des immigrés n'est **pas**, dans les circonstances actuelles, une **question opportune** car elle risque de masquer d'autres problèmes autrement plus graves pour les immigrés, tels que leur droit au séjour, au travail, leurs conditions de logement, etc.

Réponse

Il est vrai que le droit de vote n'est pas une panacée et que la défense des droits civiques des immigrés ne doit pas être le prétexte ou l'occasion de relâcher notre vigilance quant à la défense de leurs droits sociaux.

Cependant, la participation des immigrés au débat politique leur donnera plus de poids, non seulement parce qu'électeurs, ils seront moins oubliés, mais parce que le fait d'avoir des droits les poussera à en user. L'exemple récent de la reconnaissance de leurs droits syndicaux est éclairant. Ils ont pris une part beaucoup plus active aux batailles syndicales depuis qu'ils ont obtenu l'égalité des droits, notamment celui d'être élus délégués du personnel.

La reconnaissance d'un droit, même s'il n'est pas revendiqué par une majorité des intéressés, crée les conditions du développement de son exercice.

Une issue pourrait peut-être trouver dans le sens d'une distinction, qui n'existe pas dans le Droit fran-

çais, mais qui est reconnue dans le Droit d'autres pays, entre « nationalité » et « citoyenneté ». La reconnaissance d'une citoyenneté, impliquant le droit de voter et d'être élus pour certaines institutions politiques, mais sans se confondre avec la « nationalité » qui implique un choix définitif et entraîne des responsabilités plus complètes, permettrait peut-être de reconnaître les droits civiques des immigrés sans les confondre avec les nationaux, et ainsi d'aller dans un sens qui respecte les vœux et les craintes des immigrés comme des Français.

Conclusion provisoire

Aucune des réponses apportées à la question n'apparaît pouvoir entraîner une approbation sans réserves sérieuses.

Il est donc nécessaire d'ouvrir un débat et une réflexion permettant de développer et d'évaluer les considérations contradictoires.

(1) Le vocabulaire utilisé est imprécis et il est nécessaire de s'accorder sur des définitions. Nous proposons de retenir les suivantes :

Les « migrants » (dénomination souvent retenue, notamment au niveau des organisations internationales) sont les populations en situation de migration actuelle ou récente (le participe présent induit cette caractéristique). Cette désignation s'applique en particulier aux migrations temporaires ou tournantes.

Ces migrations se font le plus souvent à travers des frontières séparant des Etats ; il arrive aussi qu'elles s'effectuent d'un territoire d'Outre-Mer vers la métropole. Dans le premier cas, les migrants sont des étrangers ; dans le deuxième, ils sont des nationaux : c'est le cas des Antillais actuellement, et c'était le cas des Algériens avant l'indépendance.

Les « immigrés » (dénomination courante) sont les populations ayant émigré-immigré dans le passé (le participe passé l'indique bien) et installés avec l'intention de rester d'une façon durable ou définitive. S'ils ne sont pas des « citoyens » (à l'exception des immigrés des DOM), ils sont des résidents.

Les « étrangers » sont les ressortissants d'une puissance étrangère (Etat). Selon les définitions ci-dessus, ils peuvent être « immigrés » (s'ils résident en France depuis un certain nombre d'années), « migrants » (s'ils ont un contrat de travail temporaire ou sont venus pour une durée limitée) ou simplement « visiteurs » (s'ils sont de passage pour un court laps de temps).

Il faut aussi distinguer les enfants, jeunes ou même adultes nés de parents immigrés, qui nés ou arrivés très jeunes en France ne sont pas au sens propre des immigrés (ils n'ont jamais migré) mais constituent des « générations issues de l'immigration » ; ceux qui sont nés en France ont droit à la nationalité française.

(2) Il serait nécessaire d'approfondir les lignes de force de cette idéologie « nationale » sinon nationaliste.

(3) Formulation retenue, entre autres, par le Conseil de l'Europe.

Deux publication des Editions Différences

Différences et inégalités

Actes du colloque
du 10 décembre 1983
au Palais du Luxembourg

Textes de François Grémy, Jean-Pierre Changeux, André Langaney, Véronique de Rudder, Michel Schiff, Rémy Droz, Jacqueline Costa-Lascoux, Jean-Pierre Dupuy, Albert Jacquard.

Une risposte scientifique
à l'idéologie de la Nouvelle droite et aux campagnes de haine raciste...

L'exemplaire 35 F.

Vivre ensemble avec nos différences

Tout sur les Assises nationales contre le racisme (16, 17, 18 mars 1984 à la Maison de l'UNESCO) : l'appel, les débats dans les forums, les interventions en séances plénières. Un instrument indispensable pour les Assises locales et départementales qui se poursuivent à travers la France.

L'exemplaire : 40 F.

A retirer ou commander au MRAP, 89, rue Oberkampf, 75011 75011 Paris, ou auprès des comités locaux. Frais d'expédition 8 F l'un.

A lire également :

« Chronique du flagrant racisme »

Paru récemment aux Editions La Découverte, le livre réalisé par le MRAP : « Chronique du flagrant racisme » (150 pages) dresse le bilan de 12 ans d'application de la loi du 1^{er} juillet 1972. Il comporte aussi des indications concrètes sur la façon de l'utiliser.

En vente également au MRAP : 52 F (frais d'expédition : 8 F).

Droit et Liberté

89, rue Oberkampf, 75011 Paris

Téléphone 806.88.00

C.C.P. 9239-81 Paris

Directeur de la publication :

René Mazenod

Secrétariat de rédaction :

Véronique Mortaigne

Comité de rédaction :

Bertrand Bary, Gérard Coulon, Dominique Dujardin, Jean-Pierre Garcia, René Mazenod, Robert Pac.

N° de Commission paritaire : 61013

Imprimerie : IM.PO., Paris

Carte de séjour

DE longue date, le MRAP s'est prononcé en faveur d'une simplification des formalités administratives imposées aux immigrés et à leurs familles. Comme de nombreuses autres associations, il demandait en particulier, pour ceux qui sont présents en France, une carte de 10 ans sans restriction de lieu ni de profession, renouvelable automatiquement. Il s'agissait ainsi de supprimer les tracasseries et l'arbitraire trop fréquent qui font des « papiers » le souci permanent des étrangers, et les maintient dans une situation d'insécurité favorisant les pressions de toutes sortes.

Le projet de loi dans ce sens éla-

boré par le gouvernement a été adopté le 25 mai à l'unanimité par l'Assemblée nationale.

Auparavant, le rapporteur, M. Roger Rouquette, avait reçu, le 14 mai, une délégation du MRAP composée de George Pau-Langevin, vice-présidente, Jacqueline Costa-Lascoux, membre du Bureau national, et Dominique Lahalle, membre de la commission Immigration. Cette délégation avait présenté des observations dont il a été tenu compte au cours des débats.

Le texte doit maintenant être discuté par le Sénat. Le MRAP en examine attentivement le contenu, et s'attachera à lui assurer le maximum d'efficacité. □

Un nouvel "été chaud" ?

LE MRAP a publié le 21 juin le communiqué ci-après :

Plusieurs agressions contre des enfants ou adolescents (Antillais, Gitanes, immigré ou d'origine immigrée) ont eu lieu récemment. Qui a intérêt à développer contre certains jeunes un climat de violence que l'on attribuera encore à... la chaleur ? Par exemple :

— le 22 mai 1984, à Saint-Etienne, un Maghrébin de 19 ans est blessé grièvement, en pleine place de l'Hôtel-de-Ville, de deux coups de pistolet 30/30 ;

— le 13 juin 1984, à Bagnolet, un jeune Antillais est insulté et molesté sans raisons par un voisin armé ;

— le 17 juin 1984, dans une cité HLM du XIII^e arrondissement de Paris, Ferhat Mokri (11 ans) qui jouait au foot avec ses amis, a été grièvement blessé par quelqu'un qui en avait « ras-le-bol des Juifs et des Arabes ».

Les familles des victimes ont fait appel au MRAP (Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples) qui leur apporte son soutien matériel, moral et juridique. De tels actes ne peuvent être ni banalisés, ni passés sous silence !

A propos de l'affaire du XIII^e arrondissement, le MRAP a jugé utile de convoquer une conférence de presse pour dénoncer l'attitude du commissariat de police qui, par deux fois, a refusé d'enregistrer la plainte du père de la victime, lui a porté une convocation à une heure du matin, a tenté à son égard de multiples manifestations d'intimidation et de menaces, et l'a gardé huit heures dans les locaux pour faire enfin enregistrer sa plainte. En outre, des policiers ont mis M. Mokri en garde contre le MRAP. Ils auraient mieux fait de mener l'enquête sur place : celle-ci n'a eu lieu que cinq jours après le drame !... Le MRAP s'est adressé au préfet de police. Il demande une enquête et des sanctions à l'égard des responsables. □

PREMIER TIRAGE DES BONS DE SOUTIEN

Le premier tirage des Bons de Soutien a eu lieu, comme prévu, le 12 juillet. Deux voyages sont offerts :

● 2 semaines en Bulgarie pour 2 personnes (28 août-11 septembre) : n° 99.944.

● 1 semaine à l'île de Malte (2-9 septembre) : n° 018.097.

Les possesseurs de ces Bons sont invités à prendre contact d'urgence avec le MRAP (806.88.00).

Pour le tirage de décembre, la diffusion continue.

Rénovation ou "propreté" à coup de balai ?

LE projet de rénovation du quartier de la Goutte d'Or (18^e arrondissement de Paris) est un prétexte pour faire du neuf au détriment des habitants. Que des immeubles soient modernisés ou détruits pour être reconstruits, quoi de plus normal. Mais le projet prévoit la disparition de 125 immeubles ; par quoi seront-ils remplacés ? Ne s'agit-il pas là d'une possibilité de remplacer des commerces par des bureaux au détriment de la spécificité et de la vie du quartier ? Ou encore de ne pas reloger — comme ils y ont droit — 5 000 habitants de ce quartier qui ne trouveront pas de place à Paris (peut-on parler d'une politique de logement social à ce propos ?) et qui seront déportés à leur tour dans les cités-dortoirs de la grande banlieue ?

Les plus touchés — comme d'habitude — seront les plus défavorisés : Français comme immigrés. En tant que MRAP, nous savons bien que les difficultés qui existent dans les cités, les quartiers (délinquance, insécurité, drogue, etc...) sont les résultats de la « mal vie », du mal être qui frappent les milieux socio-professionnels les plus démunis. Une rénovation s'impose donc, mais il ne s'agit pas de

régler le problème en éliminant la population qui souvent habite ici depuis longtemps. En tant que MRAP, nous sommes fortement attachés à cette cohabitation entre Français et immigrés — souvent harmonieuse et enrichissante — à ce « melting-pot ».

Nous ne pouvons donc accepter que le quartier soit vidé d'une partie importante de ses habitants sous prétexte de rénovation. C'est la responsabilité de la Ville de Paris de prendre en compte le relogement sur place de ces personnes. Ne s'agit-il pas plutôt d'un projet qui risque de permettre la spéculation immobilière et la déportation de familles les plus défavorisées dans des cités dites de transit, avec d'autres familles ayant les mêmes difficultés, dans les ghettos de misère ? Ne tente-t-on pas la même démarche avec l'îlot Chalon (Paris-12^e) ?

Il y va à la fois du droit et de l'intérêt des habitants du XVIII^e, des possibilités de cohabitation qui, depuis des décennies, font une des caractéristiques de ce quartier.

Une action commune du Comité du XVIII^e et du Secrétariat national est en cours. □

FORUM

Nous avons déjà reproduit quatre des rapports sur les travaux des forums présentés aux Assises nationales « Vivre ensemble avec nos différences » (voir Droit et Liberté d'avril et de mai-juin 1984). Nous publions ci-après les deux derniers. Ainsi, nos lecteurs auront des données précieuses sur les conclusions des Assises. Mais pour connaître dans toute sa richesse ce que fut leur déroulement, ils doivent se procurer la brochure illustrée qui va paraître prochainement aux Editions Différences. Ils pourront y lire une synthèse détaillée des débats dans les six forums ainsi que toutes les interventions des séances plénières, l'appel et la liste des signataires, une revue de presse, etc. Cette brochure est un instrument indispensable pour la tenue des Assises départementales qui auront lieu à la rentrée.

Habitat et cadre de vie

Rapport présenté par Tidiane GUEYE.

LES discussions au forum Habitat et Cadre de vie ont été d'une exceptionnelle richesse, et je vais m'employer à vous en livrer l'économie.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, je vais vous donner un chiffre approximatif du nombre de participants : environ trois cents la première journée et deux cent cinquante la seconde.

Les débats ont permis de passer en revue les aspects les plus importants du problème traité, à savoir :

- le caractère ségrégatif du type de logement proposé aux immigrés en particulier, et à toutes les catégories sociales de conditions modestes, en général ;

- le cas des foyers surpeuplés de la région parisienne, qui sont à la limite de l'insécurité ;

- le problème des cités de transit ;

- le cas des offices HLM et l'attitude des communes, des organismes de gestion et de l'Etat.

L'examen de telles données a abouti à des propositions constructives allant dans le sens de l'amélioration afin de rendre possible le « vivre ensemble ».

1) Caractéristiques générales du type de logement réservé aux immigrés en particulier, et aux catégories sociales de conditions modestes en général.

Lors des débats, le caractère ségrégatif du type de logement proposé a été fortement souligné et dénoncé. Pour beaucoup d'intervenants, cette donnée procède d'une certaine politique du logement qui tourne le dos à la prise en compte de l'émancipation de l'individu dans le cadre d'une bonne insertion et d'une bonne cohabitation.

Concernant, par exemple, les immigrés, il a été constaté que le paramètre racial s'ajoutant aux mauvaises conditions de logement conditionne objectivement le phénomène de rejet

et engendre des conflits.

Dans le cas précis des cités de transit et des foyers, des descriptions précises ont été faites pour bien mettre spécialement en évidence l'aspect ségrégatif du logement social.

Pour les foyers, des exemples précis de surpeuplement dans la région parisienne ont été fournis pour souligner le danger et l'insécurité qui en découlent pour les résidents.

Il ressort de tout cela que l'improvisation manifeste qui a présidé à la venue de bon nombre d'immigrés (immigrés qu'on est allé chercher), est la cause principale de l'absence de structures d'accueil pour l'hébergement dans des conditions décentes.

Par ailleurs, l'institutionnalisation du foyer-hôtel (pour les immigrés), outre le fait qu'elle précarise les conditions de vie des immigrés, exclut, en général, toute possibilité pour l'immigré marié de procéder dans des conditions satisfaisantes au regroupement familial.

Bon nombre de participants ont mis l'accent sur cet aspect humain de la vie des immigrés (le regroupement familial) pour exiger la fin des mesures discriminatoires dont sont victimes les immigrés au niveau des commissions d'attribution de logement HLM.

L'accès au logement

La discussion autour du problème des cités de transit a été, elle aussi, très intéressante. Des exemples vécus, soit à Paris, soit à Marseille, nous ont été rapportés et commentés avec une charge affective exceptionnelle. De l'avis de tous les participants du forum, le problème de l'accès au logement reste pour l'ensemble des mal logés un cas dramatique.

Il faut ajouter à cette donnée, selon certains autres, les facteurs qui caractérisent la domination politique, économique et culturelle dont les pays d'origine des immigrés ont été victimes, et qui semblent être la

cause au moins indirecte de leur condition de mal-logés.

Le cas des Gens du Voyage, les Tsiganes, a été, également, évoqué. A ce niveau, on a souligné la lente évolution des mentalités qui pénalisent ces populations auxquelles on refuse le droit du choix du type d'habitat, notamment, le droit de stationnement.

Dans un tel contexte défavorable au départ, il a paru illusoire à l'ensemble des intervenants de prêcher le dialogue et la tolérance pour l'entente et la compréhension des divers groupes communautaires, qui ont pour lot commun d'être des mal-logés.

La revendication fondamentale, qui découle d'une telle situation, est l'obtention, dans des conditions optimales (délai raisonnable, surface correspondant à la taille de la famille, etc.) de logements corrects pour les immigrés et l'ensemble des mal-logés.

Après l'évocation du type de logement ségrégatif et la mise à nu de toutes les conséquences négatives qui en découlent, les participants au forum ont passé en revue les différentes institutions concernées (HLM, sociétés gestionnaires, Etat, etc.).

2) Rôle des Offices HLM, des organismes gestionnaires de foyers et des communes.

De l'avis de tous, l'accès à un appartement HLM relève aujourd'hui du miracle pour un immigré. Des obstacles de taille sont dressés pour lui en compliquer l'attribution. Des éléments qui nous ont été rapportés, il ressort que, sous prétexte d'éviter des concentrations (sous-entendu maintenir un quota), on refuse systématiquement l'attribution de logements à des familles d'immigrés.

Il découle d'une telle donnée que le regroupement familial, en ce qui concerne les immigrés, hormis les complications administratives d'une période encore récente, est loin d'entrer dans les mœurs sociales. Et c'est ici le lieu de faire part des critiques sévères faites à l'endroit de certaines communes, notamment celle de Paris, en matière de politique de logements sociaux ou de foyers de travailleurs immigrés. Il a été reproché, par exemple, à la Ville de Paris,

de pratiquer une politique systématique de réhabilitation somptueuse de certains quartiers sans aucune prévision pour le logement social.

La politique du logement vide

Et cet aspect ségrégatif en matière de logement est particulièrement aggravé par la politique d'abandon et de déguerpissement préconisée par le Bureau d'Aide Sociale (BAS), comme cela a été le cas, récemment, avec le foyer de la Villette.

Par ailleurs, un autre scandale a été dénoncé : celui du logement vide. Les participants ont estimé nécessaire, sous ce rapport, l'adoption de dispositions particulières pour mettre un terme à une telle anomalie.

Toujours, au niveau des communes, l'existence des « ghettos » a longuement été évoquée.

La question a été jugée difficile et d'une complexité certaine. Néanmoins, tous les avis ont concordé pour reconnaître la réalité du « phénomène ghetto » et le danger qui en découle. Leur nature, les liens, qu'ont les ghettos avec la pauvreté, la marginalisation dont sont victimes leurs occupants, ont été passés au crible pour montrer combien est inacceptable le refus de certaines municipalités de voir s'implanter sur leur territoire des foyers de travailleurs immigrés.

Consécutivement à ces critiques formulées à l'endroit des communes, la discussion s'est aussi engagée autour du cas des sociétés gestionnaires de foyers de travailleurs immigrés (ex : ASSOTRAF, SONACOTRA, ADEF, SOUNDIATA, etc.).

Nonobstant les thèses avancées par certains de leurs représentants, qui ont invoqué la difficulté d'obtention de permis de construire dans certaines municipalités, les sociétés gestionnaires ont été largement mises en cause.

Pour beaucoup d'intervenants, les foyers, dans la plupart des cas, institutionnalisent le statut précaire de l'immigré en matière d'habitat. Les foyers renforcent la marginalisation de la population immigrée. Ils compromettent toute ouverture vers l'extérieur et toute insertion dans le tissu urbain environnant. Le type d'habitat qu'offrent les foyers, ne permet aucune concertation, aucun dialogue entre résidents et sociétés gestionnaires. Les augmentations illégales du coût des loyers et certains litiges procèdent d'un manque réel de coopération.

Et cela est d'autant plus inadmissible que ce sont les immigrés qui, pratiquement, par l'intermédiaire du FAS, financent leurs logements. L'intervention de l'Etat a été particulièrement souhaitée pour la prise en charge de la construction des foyers. A ce sujet, les participants au forum ont estimé insuffisante la contribution

de l'Etat pour la construction de foyers ainsi que pour l'habitat social en général, et cela, en dépit d'avancées importantes.

Tel est le résumé des critiques et remarques faites au cours des débats.

Des propositions concrètes ont été avancées afin de réunir les conditions objectives d'une meilleure cohabitation, condition *sine qua non* du « vivre ensemble ».

Propositions concrètes

• HLM

L'unanimité s'est faite pour stigmatiser toute notion de quotas dans l'attribution de logements aux travailleurs immigrés. Pour aller hardiment dans le sens d'une véritable promotion du logement social, la recommandation a été faite à l'endroit des institutions concernées, de veiller à la rénovation du parc HLM.

Concernant le financement, les intervenants au forum ont mis l'accent sur l'impérieuse nécessité d'utiliser le 1 % consacré au logement et que cela soit la règle, sans exception, au niveau de toutes les communes.

• Foyers

Il faut aller vers des solutions nouvelles qui mettent fin au statut précaire d'habitat pour immigré. Pour ce faire, une seule voie : une répartition équilibrée de l'implantation des foyers, entre toutes les communes sans exception.

Tout en insistant sur la nécessité de procéder à la rénovation du parc hôtelier existant, les participants ont mis l'accent sur la nécessité d'intégrer la construction de logements de travailleurs immigrés dans la planification nationale du logement.

Evoquant la dimension culturelle qui relie l'occupant à son habitat, beaucoup d'intervenants ont pensé utile de faire appel, à l'avenir, à des architectes africains pour la conception d'un type de logement respectueux de la personnalité individuelle et collective de l'immigré africain.

En ce qui concerne le Conseil National pour le Logement des immigrés, les intervenants ont surtout insisté sur le manque d'informations sur le rôle effectif qu'il joue. Pour l'ensemble des participants au forum, il s'avère impérieux de faire mieux connaître le rôle joué par cet organisme, afin de permettre aux associations d'immigrés d'être informées.

Cela devrait permettre, par exemple, de mieux suivre la destination du 0,1 % réservé au logement des immigrés, et qui, quelquefois, disparaît dans les sables de la bureaucratie.

• FAS (Fonds d'Action Sociale)

Il faut souligner qu'à ce niveau, des discussions ardues ont été menées pour exiger plus de transparence dans les dépenses qu'effectue cet organisme.

La participation à la gestion (financement) des foyers a été déplorée et on a mis en cause le financement qu'il octroie pour des émissions comme *Mosaïque*, alors qu'une telle émission devrait normalement être financée par les Sociétés nationales de diffusion.

Et cette attaque, il faut le reconnaître, a été d'autant plus virulente que le budget du FAS provient, essentiellement, du reliquat des salaires différés des immigrés, à savoir : le non-paiement des allocations familiales aux enfants restés au pays.

• La question des « squatts »

A ce propos, la notion de « squatt contrôlé » a été avancée. Selon les tenants de cette thèse, il s'agirait d'une occupation contrôlée qu'aurait permise le dialogue entre le gouvernement et les occupants.

Dans le même ordre d'idées, des propositions allant dans le sens d'une participation du mouvement associatif à la réalisation de logements sociaux ont été faites :

— confier la gestion de certains foyers repris et « retapés » à des associations (surtout antiracistes) qui en assureraient la gestion et la location ;

— mettre sur pied un dispositif qui soit apte à enrayer la pénurie de logements sociaux universitaires dont souffrent les étudiants africains.

• Expériences de mise en œuvre de structures d'animation et d'amélioration de l'habitat au niveau des quartiers.

Il s'agit, concrètement, d'opérations nationales de développement de quartiers. L'expérience en cours à Amiens a suscité beaucoup d'intérêt et illustre toute l'importance de telles opérations dans le cadre de la cohabitation et de la recherche de solutions idéales, permettant un échange entre différentes communautés dans un parfait esprit de tolérance.

A ce niveau, il a été fortement recommandé de procéder à une dynamisation de l'activité des habitants des quartiers, pour une réelle prise en main de leurs propres affaires. Encore, une fois, l'accent a été surtout mis sur la nécessité d'une collaboration effective entre associations d'immigrés, mouvement associatif et autorités locales pour la recherche de solutions acceptables pour l'ensemble des communautés vivant ensemble.

J'en aurai terminé quand j'aurai ajouté simplement ceci : selon tous les participants au forum, rien ne changera si les habitants eux-mêmes ne prennent pas en charge leurs propres affaires, en utilisant toutes les dispositions légales existantes, notamment celles de la Loi Quillot.

Car, il ne suffit pas de critiquer les institutions établies, il faut aussi agir ensemble pour faire changer la situation. □

FORUM

Histoire et cultures

Rapport présenté par Geneviève DOMENACH-CHICHE

ALBERT disait à l'instant que le fait politique de ces dernières années a été effectivement l'émergence du fait de l'immigration. Je crois que l'immigration est aussi un fait culturel et notre forum Histoire et Culture s'est préoccupé de clarifier les contours de ce phénomène.

L'objectif de ces Assises est de parvenir à vivre ensemble, non malgré nos différences ou avec nos différences, mais de vivre ensemble nos nos différences. A notre forum — puisque tout le monde a cité les chiffres — je dirai que nous aussi étions très nombreux : deux cents hier et un peu moins ce matin.

Pour y parvenir, nous avons envisagé trois étapes, trois dimensions. La première de ces dimensions est celle du droit et c'est une dimension qui constitue un préalable. Droit d'abord à l'intégrité physique, à l'essentiel. Rappelons-nous ce qui a déclenché la Marche des Beurs, cela a été justement le refus des jeunes des Minguettes d'être « tirés comme des lapins ».

Autre droit : le droit à des conditions de vie décentes, conditions de logement, conditions de travail qui ont été traitées dans d'autres forums. Enfin, l'expression des cultures : habitudes de vie, religion. La seconde étape, la seconde dimension, c'est celle du respect qui va au-delà du droit et par là-même je voudrais nous demander à nous-mêmes de prendre garde, de faire attention à ne pas nous laisser aller à une conception trop abstraite des Droits de l'Homme qui s'attachent souvent davantage au droit, qu'à l'homme, et, là, on rejoint le problème du respect, le problème de la reconnaissance mutuelle, de la valeur de l'autre, de ce à quoi il croit et pour cela, il faut abandonner un certain nombre de messages, mais tout le monde doit abandonner un certain nombre de messages et un certain nombre de stéréotypes qui sont véhiculés par nos cultures respectives.

On doit aussi bien abandonner l'image toute faite du franco-afriquein, du roudi, que celle de l'Africain fétichiste ou qui est perçu d'abord à travers son appartenance tribale. On doit abandonner en particulier sur l'Afrique — nous avons ce matin dans notre commission un africaniste, un historien — une approche ethnologique de l'Afrique qui est beaucoup plus

présente que l'approche historique.

Troisième stade : le stade du dialogue. Or pour dialoguer, il faut être deux. Et chacun des protagonistes, pour dialoguer, doit savoir qui il est. C'est d'abord si on sait qui l'on est, que l'on se permet de s'ouvrir à l'autre, de dialoguer avec l'autre.

Ainsi, nous, représentants de la culture dite majoritaire, avons à gérer notre propre culture, à prendre garde aux dangers d'affadissement de notre identité, de nos valeurs, qui sont des valeurs universelles. Or, méfions-nous et réfléchissons ensemble, et ne sombrons pas trop facilement dans la démagogie.

« Méfions-nous de l'examen narcissique de nos différences », disait ce matin Taguieff. Méfions-nous de l'effet pervers de l'éloge de la différence. Soyons conscients qu'il nous faut à terme bien évidemment favoriser la convergence car il y a double nécessité d'approfondissement de nos cultures et de nos spécificités respectives, mais aussi nécessité d'un minimum de références communes. Soyons conscients que le racisme repose sur cette idée qu'il n'y a pas de valeurs communes entre les hommes. Or, les valeurs qui nous fondent, qui fondent cette démocratie, ces valeurs républicaines qui fondent notre culture en France reposent sur ces principes simples, mais qu'il faut rappeler, d'universalisme, de l'ancêtre commun, de l'unité biologique du genre humain.

Les petits Blancs

Or, ces valeurs simples ont à émerger à nouveau face à ce dont nous devons, les uns et les autres, prendre conscience : l'angoisse et le sentiment d'insécurité de certains Français, de ceux qu'on appelle les petits Blancs, qui se demandent souvent où ils vont, qui vivent cette crise avec une angoisse telle qu'ils se posent la question à terme : mais qui diable sont-ils ?

Et cette insécurité ressentie, même cette angoisse est génératrice du racisme quotidien, pervers, diffus, et surtout irrationnel, relayé par un discours parfaitement huilé, parfaitement rationnel, parfaitement maîtrisé, qui est le discours de la Nouvelle droite, discours inégalitaire qui, lui, est fondé idéologiquement.

Alors, je voudrais vous présenter les perspectives, les propositions, les pis-

tes, que nous avons essayé d'élaborer. Il y a ce qui dépend d'une décision institutionnelle, d'un maire, d'un inspecteur d'Académie, d'un ministre, et il y a ce qui dépend des gens... nous-mêmes. Nous avons dénombré quatre pistes.

La première : développer la place des cultures minoritaires dans notre vie sociale. Leur donner un droit de cité, encore une fois pour l'enrichissement de chacun, pour l'enrichissement de tous. Est revenue la proposition d'organiser des fêtes, d'organiser des lieux où les gens se rencontrent, où ils expriment leurs cultures et où ils donnent ; c'est une culture du don et non pas une culture de séparation.

Nous avons beaucoup réfléchi sur la façon dont devait se gérer ce type de rencontre et quels étaient les vecteurs de ces rencontres culturelles en premier lieu, la musique, qui peut permettre une transmission de valeurs culturelles et la cuisine et toute une série de choses. Mais nous faisons, les uns et les autres, beaucoup de fêtes et je crois qu'il n'y a pas lieu ici d'épiloguer...

La langue d'origine

Deuxième vecteur : la culture. C'est d'abord une langue et d'abord la langue maternelle qui, là encore, soyons lucides, et ne faisons pas d'analyse trop raide, langue maternelle qui peut ne pas être la langue nationale du pays de départ. Or la possibilité d'apprendre et d'utiliser, même imparfaitement sa langue d'origine au sein de l'école, représente un élément de valorisation par rapport aux camarades autochtones de ces enfants issus des populations immigrées.

De plus, l'apprentissage de la langue maternelle à l'école, son institutionnalisation, représentent un pont jeté entre les valeurs culturelles de la famille et celles qui sont véhiculées par l'école.

Ceci aide bien sûr l'intégration et la réussite scolaire des enfants ; aide les enfants à trouver un équilibre psychologique qui est fondamental et aide à sortir de ce que beaucoup de nos camarades décrivent comme étant cette schizophrénie de l'enfant séparé en deux. De plus, la maîtrise de la langue maternelle favorise l'apprentissage correct de la langue du pays de résidence et le développement du processus d'apprentissage de connaissances. La réussite scolaire de ces enfants est favorisée.

Troisième vecteur, troisième élément : l'enseignement de l'histoire. Et, bien sûr, le problème des manuels scolaires. Notre enseignement de l'histoire, nos manuels scolaires sont souvent par trop ethnocentristes, par trop centrés sur l'histoire vue de l'Hexagone et une explication de l'histoire de ce point de vue. Ce matin,

CARNET

Chil Kozlowski

LA mort soudaine de **Chil Kozlowski**, le 12 juin, a douloureusement atteint les membres du MRAP, ainsi que ses nombreux amis personnels. Secrétaire national du Mouvement depuis de longues années, il avait été parmi ses fondateurs en 1949, et n'avait jamais cessé de participer à sa direction.

Cet artisan-tricotier, émigré de Pologne en 1931, qui travailla durement devant les machines pendant quarante ans, avait pris une part active aux luttes des organisations juives progressistes dans la période du Front Populaire, puis à la Résistance, au sein de l'UJRE. Au MRAP, il montra pleinement ses qualités humaines et sa lucidité, son dynamisme et son ouverture d'esprit qui lui valaient de la part de tous respect, estime et amitié.

C'est pour ses « activités professionnelles et sociales » que, l'an dernier, le ministre de la Solidarité l'avait élevé à la dignité de Chevalier de l'Ordre National du Mérite.

Observateur attentif des événements qu'il avait vécus, lecteur ardent et passionné d'histoire, il était dans une large mesure la « mémoire » du combat antiraciste. Il avait par exemple publié dans **Droit et Liberté** (ancienne formule) un dossier marquant sur le ghetto de Varsovie et son insurrection de 1943. Un récent numéro de **Différences** (mai 1984) reproduisait une lettre de lui apportant d'importantes précisions, en complément d'un article sur les immigrés juifs en France entre les deux guerres.

Militant exemplaire, le MRAP était son souci quotidien — pas une réunion du Secrétariat national où il n'apportât les cotisations et abonnements recueillis dans la semaine ! —, sa joie et son espoir. Lui qui avait tragiquement souffert de l'antisémitisme et du nazisme, était profondément convaincu que le racisme est un tout, quelles que soient ses victimes, et qu'il faut le combattre avec une égale vigueur sous tous ses aspects. Il luttait pour une paix juste au Proche-Orient, dans le respect des droits de tous les peuples. Il était aux côtés de la population immigrée en France. Il défendait l'égalité et la reconnaissance de l'identité de tous les groupes minoritaires, où que ce soit dans le monde. Quelques jours avant sa mort, il se trouvait à la tête de la manifestation parisienne contre la venue de Pieter Botha, face à l'ambassade d'Afrique du Sud.

Autour d'Hélène, son épouse, qui partageait étroitement ses idées et son action, une foule fraternelle s'est rassemblée le 14 juin pour conduire Chil au cimetière de Bagneux. Au nom de la Société des originaires de Varsovie et des environs, dont il



SENNA

était membre, Eva Golgevit a évoqué l'homme affable et bon, toujours souriant et amical dont nous pleurons la brutale disparition. Charles Palant, vice-président du MRAP, sut traduire l'émotion de tous.

« Oui, dit-il, Chil Kozlowski était de ces lutteurs infatigables comme le Yiddishland en a tant donné au combat pour la justice, la démocratie, la paix, dont la fidélité aux engagements fondamentaux de leur jeunesse a continué de soutenir l'inébranlable foi dans leur conviction que le monde de l'oppression raciste et antisémite, le monde créateur d'Auschwitz, le monde de l'exploitation de l'homme par l'homme, de la réduction de peuples entiers à l'état d'esclaves ou voués à l'extermination, que ce monde était condamné. Combien long, semé d'embûches, jalonné d'erreurs tragiques serait le chemin qui mène à la société nouvelle, elle-même œuvre humaine éternellement perfectible (...).

Chil Kozlowski sera présent parmi nous car aucun de nous n'oubliera son incomparable exemple et la foi qu'il avait dans le triomphe de la fraternité entre les hommes, de l'amitié entre les peuples, de la paix sur la terre.

Adieu Chil. Nous ne t'oublierons pas ». □

Notre amie Yvonne Toquet, fondatrice et militante du comité du MRAP de Versailles, a eu la douleur de perdre son mari, Pierre **Toquet**, qui avait depuis peu pris sa retraite. Dans ces cruelles circonstances, nous lui exprimons notre profonde sympathie.

Nous avons appris avec tristesse le décès de Tonie **Zeiler**, veuve de Rudolph Zeiler, fusillé par les nazis. Elle avait toujours apporté son soutien actif à notre Mouvement. Que sa famille et ses proches trouvent ici nos sincères condoléances.

MARIAGE

Nous avons le plaisir d'annoncer le mariage de Mouloud **Aounit**, président de la Fédération du MRAP de la Seine Saint-Denis et membre du Secrétariat national, avec Annie **Equini**. Nos amicales félicitations et nos vœux les plus cordiaux.

un ami historien nous présentait effectivement, le cheminement de l'histoire à travers l'histoire de l'Egypte ancienne, de la Grèce Antique, de Rome, pour en arriver à l'histoire de la France franco-française. Or, les profs d'histoire rappellent rarement aux enfants de 6^e que l'Egypte est d'abord un pays africain.

Ce type de transformation des contenus, des méthodes des manuels scolaires, s'il a à régler le problème au niveau des textes, du contenu scientifique, a aussi à être attentif au problème des illustrations de ces mêmes manuels scolaires.

Autre élément, et là c'est effectivement un niveau symbolique, les noms de rues... Un ami africain nous disait ce matin que l'une des rares rues, l'un des rares noms africains utilisés pour dénommer les rues, les places, est celui de Félix Eboué. Ce n'est pas totalement neutre qu'il n'y ait que Félix Eboué qui ait prêté son nom à une rue. Il y a aussi, Albert le disait à l'instant, la participation, mais commune, diffuse, quotidienne, des immigrés dans les feuillets.

Il est quatre heures moins le quart. Une émission vient de se terminer à la télévision que nos enfants regardent les uns et les autres qui s'appelle, **L'Ecole des Fans**. Est-ce que dans cette émission animée par Jacques Martin il y a souvent des enfants immigrés ? C'est encore une fois une lutte au niveau quotidien et au niveau symbolique.

Le mouvement associatif

La deuxième piste est le développement du mouvement associatif. Mouvement associatif interculturel, mouvement associatif : les mouvements de jeunesse, les mouvements d'éducation populaire, mais aussi le mouvement associatif spécifique, autonome, créé par les communautés elles-mêmes, mais pour cela, il faut effectivement que les communautés créent elles-mêmes des mouvements associatifs. Troisième et dernière piste : la lutte contre le racisme, cette lutte contre la Nouvelle-Droite est une nécessité culturelle, mais pas seulement une lutte avec des pancartes, pas seulement une lutte passions contre passions, et même si la colère nous étreint souvent, il faut dépasser, et en tous les cas ne pas se contenter d'une lutte passions contre passions : il faut mener une lutte politique, une lutte idéologique, qui doit être menée par l'ensemble des forces de gauche qui constituent cette société civile, pas seulement les partis, mais aussi les mouvements d'éducation populaire, les syndicats, et cette lutte politique, cette lutte idéologique, nous y avons tous intérêt les uns et les autres, Français et immigrés. □

Le Pen et les médias

Fausse objectivité

LORS d'une émission électorale à la télévision, dans le cadre de la campagne européenne, M. Le Pen s'est présenté avec un baïllon (rouge) pour signifier qu'il était injustement privé du droit à la parole. Bel exemple de démagogie ! Pendant la dernière période, les médias ont continué de plus belle à faire la promotion du personnage et de ses thèmes de propagande, comme s'il s'agissait d'une participation normale au débat politique.

C'est cette fausse objectivité qui préoccupe le MRAP et de larges secteurs de l'opinion démocratique. Il ne s'agit nullement pour nous de porter atteinte à la liberté d'expression, surtout dans le cadre d'une consultation électorale. Mais il est évident que les diatribes de M. Le Pen ne sont pas essentiellement des analyses politiques ou l'exposé d'un programme ; elles contiennent à chaque occasion des attaques provocatrices contre les immigrés, qui ne sont pas relevées par ses interlocuteurs journalistes et qui constituent souvent un délit aux termes de la loi du 1^{er} juillet 1972. N'étant pas contrebalancés par une véritable information, ses propos mensongers sur les immigrés contribuent à développer les préjugés et les attitudes hostiles envers une partie importante de la population.

Le MRAP était intervenu une première fois à la fin de 1983 auprès de la Haute Autorité de la communication audiovisuelle. Un membre de celle-ci, recevant une délégation, s'était engagé à attirer l'attention des directeurs des chaînes télévisées et des radios. Or, il n'en est résulté aucun changement, bien au contraire.

Le Pen a bénéficié par exemple d'une « Heure de vérité » (sic) à **Antenne 2**, qu'il avait annoncée par affiches et dont il reproduit la totalité dans le livre qu'il vient de publier : c'est bien la preuve qu'il juge cette émission profitable. Récemment, il a été l'invité du **Grand Jury R.T.L. - Le Monde** et d'**Europe 1**, pour ne parler que des plus importantes des plateformes qui lui ont été offertes. Dans tous ces cas, aucune possibilité n'a été accordée au MRAP d'apporter quelques éléments de vérité susceptibles de détromper les auditeurs et les téléspectateurs.

Le 13 juin, s'adressant à nouveau à

la Haute Autorité, le Secrétaire général du MRAP écrit :

« Notre Mouvement, qui a pour mission de lutter contre le racisme, estime nécessaire de rétablir la vérité, par exemple en ce qui concerne le nombre des immigrés, leur rôle, le fait qu'ils ne sont nullement responsables du chômage et des autres difficultés dont nous souffrons, le fait qu'ils paient normalement des charges sociales et des impôts et qu'ils ont donc des droits. Nous estimons nécessaire de contrecarrer le climat de peur, de mépris et de haine alimenté systématiquement par les images calomnieuses répandues à leur sujet. »

Il ne s'agit pas de mener une polémique politique, mais simplement de faire valoir des faits avérés en raison du caractère dangereux au plan démocratique et au plan humain des mensonges délibérés proférés par M. Le Pen. »

Nous demandons à la Haute Autorité de mettre fin à « **cette entreprise de mystification** », de « **faire en sorte que les médias jouent véritablement leur rôle d'information** ». Nous invitons tous ceux qui partagent notre souci à soutenir notre démarche.

Intervention auprès des candidats aux élections européennes

À l'occasion des élections européennes, le MRAP a par ailleurs écrit à l'ensemble des listes présentées en France (sauf, bien entendu, à celle du Front National) pour rappeler que « *de récents scrutins, notamment les municipales françaises de mars 1983, ont montré la possibilité et le danger de l'utilisation de thèmes racistes dans l'argumentation et les propositions de certains candidats* ».

Dès lors que « *beaucoup de Français, contaminés par des campagnes mensongères* », croient que les immigrés sont causes de toutes les difficultés actuelles, le MRAP fait la demande aux candidats, dans leur campagne électorale « *de rétablir la vérité, d'écarter toute démagogie et de montrer les véritables données de la situation actuelle en toute objectivité* ».

Car « il est inadmissible de faire des immigrés et de leurs enfants — qui vivent et vivront parmi nous — les boucs émissaires de la crise ».

« Nous vous demandons plus encore, poursuit la lettre du MRAP : non seulement d'éviter tout encouragement à la haine, aux discriminations et aux violences dans vos propos ; non seulement de contrecarrer les idées fausses concernant l'immigration ; mais encore de dénoncer avec vigilance toute manifestation d'exclusion ou d'intolérance, ancienne, récente ou actuelle envers certaines composantes de notre société, victimes traditionnelles du racisme, qu'il s'agisse des communautés étrangères, des communautés juive ou musulmane, des originaires des DOM-TOM, des Tsiganes, etc. »

Nous vous demandons d'intervenir pour que soit reconnue la diversité des composantes ethniques et culturelles de chaque pays d'Europe ; pour que soient assurés les droits de l'Homme, en particulier de ces 15 millions d'hommes, de femmes et de jeunes d'origine étrangère dont on a pu dire qu'ils constituaient le « onzième partenaire » de la Communauté européenne [...].

Nous vous demandons de faire vôtre à l'échelle européenne comme à l'intérieur de la France, le mot d'ordre « *Vivre ensemble avec nos différences* » qui a reçu l'approbation de personnalités et d'associations de tous les horizons lors des Assises nationales organisées en mars dernier à la Maison de l'UNESCO, et qui reste celui des Assises départementales en préparation dans tout le pays. » □

Tracts antisémites

● Le 13 mai, à Rouen, Nancy, Toul, Bayonne, un tract antisémite a été reçu par un certain nombre d'habitants et notamment de commerçants alors que le Front National a organisé un meeting dans la ville et que se développe une propagande raciste et xénophobe. Le MRAP et la Ligue des Droits de l'Homme s'indignent devant de tels procédés qui rappellent un passé de triste mémoire, celui qui a conduit au fascisme et au génocide.

Le Pen en France

Des protestations partout

LE MRAP a toujours été à l'initiative des manifestations contre Le Pen, venu faire de la propagande incitant au racisme et au fascisme. Autour du MRAP, de nombreuses organisations se sont rassemblées pour dénoncer la banalisation d'idées dangereuses qui ont déjà fait leurs preuves. Toutefois la violence, entretenue par des provocateurs de tous ordres, sert J.-M. Le Pen en le faisant passer pour une victime — lui si tolérant... — et en permettant à certains médias d'en parler sans retenue et de « faire sa campagne », avec une bonne excuse. Les manifestations que nous organisons n'ont pas le même traitement. Il doit s'agir... d'information.

● **Le 7 mai à Reims**, deux mille personnes ont défilé pendant deux heures à l'appel du MRAP, de partis de gauche et de syndicats pour dénoncer le meeting organisé par le Front National le jour anniversaire de l'acte de reddition nazie de la ville.

● **le 11 à Ajaccio**, place Abbattucci, à 18 h 30, le Comité du MRAP avec la FEN, la CGT, la CFDT, le PS, le PCF, la Ligue des Droits de l'Homme contre la venue de J.-M. Le Pen, instigateur des campagnes anti-immigrées pour masquer les causes réelles du chômage.

● **le 15 à Pau** à 18 h devant le Monument de la Résistance, manifestation à l'appel de la Fédération du MRAP pour dénoncer toute politique inspirée du nazisme.

● **le 16 à Blois**, rassemblement à 17 h 30 au bas des escaliers Denis Papin, pour dénoncer ceux qui, s'appuyant sur « les instincts les plus bas de l'humanité, provoquent l'insécurité et portent atteinte aux libertés ».

● **le 16, à Dax**, à 18 h 30, rassemblement à l'appel du MRAP et d'une

vingtaine d'organisations devant le monument aux morts pour manifester l'attachement des Landaises et des Landais aux idéaux républicains et leur réprobation du racisme et de la xénophobie.

● **le 18, à Agen**, place Jasmin à 18 h, appel du MRAP — auquel s'associent une vingtaine d'organisations — à tous ceux qui refusent le racisme et la haine entre les peuples, facteur de diversion et de division. A l'issue de la marche contre le racisme et le fascisme, soirée de l'amitié avec le groupe « Thassili ».

● **le 19, à Orléans**, contre la résurgence des idées fascistes et racistes dans notre pays, contre « la bête immonde qui monte... ».

● **le 21, à Clermont-Ferrand**, place du 1^{er} mai, 18 h, très nombreuse assistance.

● **le 21, à Perpignan**, place Arago, rassemblement antifasciste avec vingt et une organisations : non à l'agitation démagogique et à l'utilisation politique du racisme.

● **le 22, à Besançon**, mille cinq cents à deux mille manifestants avec le MRAP auquel s'étaient jointes une trentaine d'organisations. Une marche pas comme les autres, car approuvée par des adultes et des jeunes qui l'observaient en silence, par des commerçants qui avaient déserté leur boutique.

● **le 23, à Lille**, avenue Charles Saint-Venant près de la gare, avec la Ligue des Droits de l'Homme et vingt quatre organisations. La manifestation ira au monument élevé aux victimes de la déportation.

● **le 25, à Metz**, place de la République, quinze cents personnes à une manifestation contre la venue de Le Pen. □

Initiatives parisiennes

● Le 7 juin, les comités du MRAP de Paris et de la région parisienne appelaient à une manifestation contre la présence en France du Premier ministre sud-africain, Pieter Botha, au moment même où il prenait la parole à Longueval dans la Somme. Le MAA, le PCF, la CFDT, diverses organisations d'étudiants africains ont pris part également à cette manifestation, qui partait du métro Varenne, et devait se rendre jusqu'à l'ambassade d'Afrique du Sud, mais que des forces de police importantes ont stoppée loin de celle-ci. Après la dislocation, une charge violente a eu lieu contre certains participants : trois d'entre eux, dont deux femmes, ont été blessés, et l'une de ces dernières a dû être hospitalisée.

Le MRAP a adressé une vive protestation au préfet de police et au ministre de l'Intérieur.

● Le 14 juin, Le Pen tenait un meeting à Paris. A l'initiative du MRAP et de la Ligue des Droits de l'Homme, diverses organisations ont décidé de diffuser ensemble un tract en quatre points de la capitale : à la gare Saint-Lazare, à Barbès, devant la plaque du Vel' d'Hiv, et au métro Charonne. Ce tract portait les signatures suivantes : CFDT, CGT, FEN, Ligue des Droits de l'Homme, Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (MRAP), MRG, PCF, PS, PSU, Syndicat des Avocats de France, Syndicat de la Magistrature. □

AU FIL DES JOURS...

- **12 mai** : Jean-Pierre Barlier prend part, à la Faculté d'Orsay, au colloque sur les Droits de l'Homme organisé par « Le Monde ».
- **15 mai** : Pierre Paraf, président d'honneur du MRAP, participe à la réunion du comité de la Commission Nationale de l'UNESCO consacrée au patrimoine culturel du Tiers-Monde et à l'identité culturelle des immigrés.
- **18 mai** : Pierre Paraf anime un débat à l'Association « Femmes au présent ».
- **19 mai** : Marie-Christine Lucas représente le MRAP au Congrès fédéral CGT-UCFF (Fédération Générale des Syndicats de la Police Nationale).
- **21 mai** : Claudine Mardon, Gérard Coulon, Jean-Pierre Reyat rencontrent, au nom du MRAP, les responsables du Comité Consultatif des Portugais en France.
- **23 mai** : Albert Lévy et Nicole Petit participent à une rencontre avec M. Reddy, secrétaire général-adjoint de l'ONU pour le Centre des Nations-Unies contre l'apartheid et le Président du Comité spécial des Nations-Unies contre l'apartheid.
- **25 mai** : Albert Lévy et Claire Rodier rencontrent des représentants d'associations zaïroises qui font état de discriminations visant leur communauté. Albert Lévy donne une interview à la télévision suédoise sur la Loi de 1972.
- **27 mai** : Bertrand Bary représente le MRAP au gala organisé par la Fédération CFDT Habillement-Cuir-Textile sur les droits des immigrés, à la Mutualité. Le comité du 18^e tient un stand.
- **2 juin** : Jean-Pierre Barlier participe à la Journée sur l'Education aux Droits de l'Homme organisée par la Fédération régionale des Clubs UNESCO.

- **4 juin** : Albert Lévy adresse une lettre au Président Bourguiba pour demander une mesure de clémence en faveur de dix jeunes gens condamnés à mort en Tunisie à la suite des manifestations de janvier 1984.
- **8 juin** : Anne-Marie Dumas prend part à la Journée d'études sur l'immigration magrébine en France, organisée conjointement par la section des études arabes de l'Université Paris III, et le Centre des Hautes Etudes sur l'Afrique et l'Asie modernes. □

Lisez
Différences

Un amalgame intolérable Mise en garde de la Commission "Tsiganes"

DEPUIS plusieurs mois circule un papier : *Signes de reconnaissance utilisés par les nomades et cambrioleurs*.

Il comporte une quinzaine de signes, accompagnés de légendes explicatives, telles que « maison inoccupée », ou encore... « bonne maison où habitent des femmes au cœur sensible »...

Ce « document » a été publié, avec quelques variantes, dans un certain nombre de journaux. Mais — et c'est plus grave — il arrive qu'il soit diffusé par des municipalités, commissariats ou gendarmeries, et qu'il porte une en-tête officielle.

C'est ainsi que l'un d'entre eux se présentait comme émanant du « ministère de l'Intérieur... Direction départementale des polices urbaines des Hauts de Seine ».

Le Secrétaire Général de l'URAVIF (Union Régionale des Associations de la Région d'Ile de France pour la promotion des Tsiganes et Gens du Voyage) a écrit à la Direction départementale concernée.

La réponse du contrôleur général a été formelle : ce « document » n'éma-

nait pas de la Direction départementale, et ce pour deux raisons péremptives : l'intitulé qui n'est pas celui des imprimés officiels et le « document » de très mauvaise qualité.

Le contrôleur général a donc ordonné une enquête et a conclu « en partageant l'indignation sur la manière dont a été rédigé ce papier ».

De son côté, le chargé de mission pour les Affaires Tsiganes au ministère des Affaires sociales déclare « partager l'émotion de l'Association en voyant assimiler nomades et cambrioleurs ».

Car c'est bien de cela qu'il s'agit. Nous ne nions pas l'existence de signalisation de ce genre, pratiquées d'ailleurs par des démarcheurs et vendeurs à domicile. Mais c'est l'interprétation qui en est donnée, et l'assimilation voulue et diffamatoire des « nomades » aux « cambrioleurs » qui est inadmissible.

Que nos comités, nos militants et amis alertés protestent donc à chaque fois que ce texte est reproduit dans un journal, et plus encore quand il est diffusé par une voie officielle, mairie ou commissariat. Que soit souligné :

- l'origine incontrôlée de ce document ;
- le fait que sa diffusion, si elle se pare d'un intitulé officiel, peut tomber sous le coup « d'usage de faux » ;
- le caractère diffamatoire de l'amalgame « nomades-cambrioleurs ».

ciens, des danses, un court-métrage vidéo sur la vie à Dreux, un débat avec Françoise Gaspard sur la carte de dix ans, et Nazare Pereira.

● **Du 19 au 26 mai, à Mantes-la-Jolie**, premier festival de la jeunesse. Le Comité du MRAP projette le 25 mai « Vivre ensemble avec nos différences », film sur les Assises, qui sera suivi d'un débat à la Maison des Jeunes.

● **19 et 20 mai, à Toulouse**, participation du Comité Local à la fête de la Rose.

● **23 mai, à Rodez**, le Comité a organisé, à la salle Descartes, une journée d'information et de discussion avec des montages vidéo, des expositions de dessins, vente de livres, gâteaux et boissons. Musique et danse avec « Stockfish » et un groupe marocain.

● **25 mai, aux Mureaux**, le Comité local organise un débat avec une centaine de personnes dont de nombreux jeunes, dans le cadre du festival de la Jeunesse : « Comment transformer à l'école, dans les cités, les structures qui engendrent le racisme ? »

● **16 juin, à Issoudun**, « six heures contre le racisme » : grande journée d'information, de débats, de discussions notamment sur le rôle et la place des immigrés en France, avec la présence de Gérard Coulon, Secrétaire national. Diapos, exposition, spectacles. □

LE RACISME EN JUSTICE

● Encore

Le 6 mars 1984, une plainte simple a été déposée à Clermont-Ferrand en raison de la publication du tract intitulé « Mon très cher Mustapha » dans l'hebdomadaire **Le coup d'œil**.

● Corse

Le Comité local d'Ajaccio a déposé plainte à la suite d'un article discriminatoire à l'égard des Corses paru dans **Le Quotidien de Paris** du 4 janvier 1984.

Le 23 février 1984, des agents de police arrivent dans le bidonville des Sept Ponts et, sous prétexte de vérifier l'identité des trois personnes maghrébines, exercent sur elles des violences et voies de fait. Les trois victimes ont déposé plainte le 19 mars. Le Comité local d'Ajaccio leur apporte son soutien.

● Des armes

La troisième chambre correctionnelle du tribunal de grande instance de Montpellier, le 12 mars 1984, saisie sur citation directe du MRAP contre les propos tenus par J.-M. Le Pen : « **L'insécurité : ce sont principalement les Noirs et les Arabes qui achètent des armes — pour tuer...** », a considéré que le groupe de personnes concerné par la provocation en raison de leur origine n'était pas désigné, ce qui constitue une nullité.

Elle a en outre condamné le MRAP à 5 000 F de dommages et intérêts pour abus de constitution de partie civile — décision supprimée en appel.

● Faune

« **Suppression des quartiers insalubres dans les grandes villes où grouille cette faune qui ne s'adapte jamais à notre mode de vie. Moins de crimes, de crapuleries, moins de viols et surtout moins de maladies vénériennes** », tel est le programme électoral de Denis Lelièvre, candidat aux cantonales à Dozulé (Calvados) en mars 1984. Le MRAP porte plainte avec constitution de partie civile.

● Profanation

Le 22 mai 1984, le tribunal de Nanterre a condamné P. Guenez et Pascal X à 18 mois de prison dont 12 avec sursis pour avoir profané, en avril 1981, 81 tombes du cimetière juif de Bagneux. Les parties civiles (MRAP, LICRA) se sont vues attribuer 1 F à titre de dommages et intérêts.

● Boîte de nuit

Le 15 juin, à Alès, le gérant d'une boîte de nuit a été relaxé dans un procès intenté par le MRAP. Le tribunal a estimé que les preuves n'étaient pas suffisantes pour établir qu'il avait donné des instructions au portier pour que celui-ci refuse l'entrée des Maghrébins. Le Procureur a fait appel.

Dans les Comités

Tous azimuts...

● **7 mai, le Comité de Nancy** demande que la vérité soit faite sur la mort d'un jeune Algérien, tué lors d'une patrouille de police. Un certain nombre de contradictions apparaissent quant au déroulement des faits.

● **9 mai, à Saint-Lô**, lors d'une conférence de presse, le MRAP a rendu publique deux affaires de racisme ayant eu pour cadre l'une le lycée technique, l'autre un bureau de poste, où M. Mexandeau, ministre des Postes, a fait savoir qu'une enquête serait ouverte.

● **11 mai, au Havre**, soirée-débat sur le thème « Palestine, une terre, un peuple » avec l'Association Médicale Franco-Palestinienne (AMFP) et l'Association des Musulmans et Arabes du Havre (AMAH), salle Masséna. Le film **Palestine occupée** fut projeté avant le débat.

● **12 mai, à Tours**, « Six heures pour l'Amitié entre les peuples ». Première fête pluriculturelle : guitare du Bénin, chants voltaïques, ballets yougoslaves, groupes « Soleil du Portugal » et « IMAD », diapositives sur la vie des Indiens, etc.

● **12-20 mai, à Dreux**, cinquième fête de l'amitié dans les allées du parc de Comteville. Avec des musi-